

Message d'origine

De : Raymond Grinneiser <rgrinneiser@adna06.fr>

À : "jean-claude.geney@alpes-maritimes.gouv.fr" <jean-claude.geney@alpes-maritimes.gouv.fr>

CC : "amandine.pera-ladet@alpes-maritimes.gouv.fr" <amandine.pera-ladet@alpes-maritimes.gouv.fr>

Date : 19/01/2023 13:04 CET

Sujet : Communication pour la CCE du 20-01-2023

Monsieur le Président de la CCE,
Monsieur le Sous-Préfet,

L'ADNA ne sera pas représentée lors de la CCE du 20 janvier.

Nous demandons formellement que la courte déclaration explicative ci-dessous soit lue à l'ouverture de la séance, et soit portée dans le compte rendu de séance qui sera établi.

Le courrier explicatif plus détaillé, qui vous est adressé ce jour, est joint à cette correspondance.

Bien respectueusement
Raymond GRINNEISER
Président de l'ADNA

"Monsieur le Président, mesdames, messieurs les membres permanents de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Cannes Mandelieu,

L'ordre du jour de cette CCE, déconnecté des discussions des CCE précédentes, n'a pas été amendé malgré les demandes réitérées des principales associations de défense.

Ainsi, il apparaît que les sujets prioritaires tels que la trajectoire alternative, la baisse de trafic, les atterrissages mer et autres procédures moindre bruit, demandés depuis maintenant plus de 4 ans, ne seront, une fois de plus, pas évoqués.

De même, l'étude CGX, pourtant parue, et présentée comme "bonne raison" de suspension d'une trajectoire Nord-Ouest si attendue par la population, ne sera même pas présentée ou expliquée bien que la tenue de la CCE ait été décalée en attente de sa publication.

Dans ces conditions, pour la première fois en plus de vingt ans d'existence, l'ADNA s'abstiendra de siéger et de cautionner des présentations qui ne reflètent pas les préoccupations de ses adhérents."